

Délibération n°2025-002

COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Nb des Membres

En exercice	Présents
15	11

Date de

Convocation	Affichage
12/03/2025	12/03/2025

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Jean-Marie ROMMELAERE, Marie-Andrée MAHIEUX

Procuration : Marianne DRIEUX donne pouvoir à Maryse DEVROË, Jean – François REBIER donne pouvoir à J.M. ROMMELAERE

Excusé :

Absent : Tanguy HERREMAN, J.F. LAMS

Secrétaire de Séance : ROMMELAERE Jean-Marie

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2024

Sous la présidence de Monsieur Benjamin DENOYELLE, Premier adjoint au Maire, délégué aux finances en charge de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal de l'année 2024 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	939 921.71 €
Excédent 2023	365 542.85 €
Dépenses	828 770.88 €
Excédent de clôture	476 693.68 €

INVESTISSEMENT	
Recettes	202 303.58 €
Excédent 2023	-124 490.13 €
Reste à réaliser à reporter en 2024	0.00 €
Dépenses	84 853.87 €
Excédent de clôture	-7 040.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2024.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le 27 MARS 2025

et publication,

le

ou notification

du 27 MARS 2025

Le Maire,
Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance
Jean-Marie ROMMELAERE

